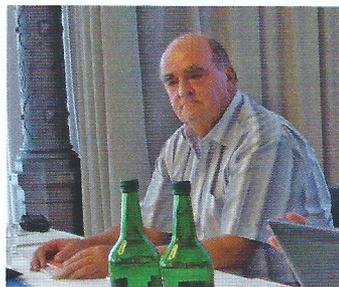
**Billet du président**

Révision des prestations complémentaires (PC) Le Parlement se déshumanise pour des économies

La révision de la loi sur les prestations complémentaires (PC) dans l'AVS tourne au vinaigre. Sensées assurer le minimum vital aux rentiers AVS ou AI qui ne bénéficient pas de revenus suffisants, les parlementaires de la droite pure et dure n'en ont cure et procèdent à des coupes inacceptables dans les besoins vitaux des personnes les plus vulnérables.

L'accès au PC devrait devenir nettement plus difficile. Ainsi, les personnes disposant d'au moins 100'000 francs ne devraient plus pouvoir toucher de PC. La majorité veut ramener au niveau de 2011 le montant de la fortune qui n'est pas pris en considération lors du calcul des PC. Ce montant est fixé actuellement à 37'500 francs pour une personne seule et à 60'000 francs pour un couple. Il serait ramené à 25'000, respectivement 40'000 francs. Pourtant, ces montants avaient été augmentés pour compenser la charge supplémentaire des patients dans le cadre du nouveau financement des soins dans la LaMal. La réduction de cette compensation équivaut à une violation des règles de la bonne foi.

Le National veut par ailleurs obliger les héritiers d'une personne au bénéfice de PC à restituer les montants perçus à la charge de la succession.

En outre, le titulaire d'une rente AI ou AVS qui dépense sans motif important plus de 10 % de sa fortune par an, verrait en revanche ses PC rabotées.

Autre mesure de rigueur : le plénum a réduit de 10'080 à 7'080 francs par année les prestations pour les enfants âgés de moins de onze ans, estimant qu'ils causaient moins de frais que les enfants plus grands.

Parmi les bénéficiaires de PC à l'AVS, un tiers d'entre eux a perçu un capital 2e pilier a souligné le chef du Département de l'Intérieur Alain Berset. Il faut éviter que les assurés qui auraient dilapidé le capital destiné à leurs vieux jours n'en viennent à dépendre des PC. Le Conseil fédéral était d'avis qu'il fallait interdire ce retrait anticipé. Le plénum n'en a pas voulu et a décidé d'en rester au droit actuel. Pour le National, les individus sont capables d'utiliser leur revenu de façon responsable. Par contre, ceux qui gaspilleraient leur fortune seront sanctionnés par une baisse des PC de 10 %.

Pour l'aide au logement, c'est la même chose. A la différence des sénateurs, le National a décidé que seules les personnes vivant en ville devraient voir l'aide revalorisée, et seulement à hauteur de 14'400 francs. Les autres devraient se contenter des 13'200 francs actuels. Un complément d'au maximum 2'500 francs par personne s'y ajouterait. Les cantons pourraient en outre réduire les sommes de 10 %.

Le projet du Conseil fédéral visait environ 300 millions de francs d'économies. Le Conseil des Etats avait réduit les coupes à 260 millions. Selon une première estimation, le National souhaite tailler entre 540 et 570 millions de francs, a annoncé le ministre des assurances sociales à l'issue des débats.

Suite aux délibérations du Conseil National, la Fédération Suisse des Retraités (FSR) est choquée et demande instamment au Conseil des Etats, vers qui le dossier est renvoyé pour l'élimination des divergences, de corriger le tir. En l'état, ce dossier est inacceptable et on s'achemine très certainement vers un référendum.

Michel Pillonel



Retraités valaisans et Programme gouvernemental

La Fédération Valaisanne des Retraités se réjouit de constater que le Programme gouvernemental, le 1er dans l'histoire du Valais, prend largement en compte les Recommandations du Parlement des Aînés (19 novembre 2015) et les réflexions de la Fédération Valaisanne des Retraités contenues dans son ouvrage «Politiques pour une société de longue vie» (Editions à la carte, juin 2016) ainsi que celles du Rapport de la Commission consultative cantonale sur le développement de la politique en faveur des aînés (février 2017). Le travail entrepris depuis quelques années porte enfin des fruits...

Le Gouvernement valaisan définit sa vision stratégique face à l'évolution de la société en définissant 10 objectifs, 68 mesures et 38 modifications législatives constituant le cadre de référence de son action future. (cf. www.vs.ch/programme_gouvernemental).

L'objectif «**anticiper les changements démographiques**» concerne plus particulièrement les aînés. En 2025, la population âgée de moins de 20 ans augmentera de 9% et celle âgée de plus de 65 ans de 34%. Le nombre de personnes à la retraite pour 100 personnes en âge de travailler progressera de 39% d'ici 2025, relève le programme gouvernemental.

Dans sa vision, le gouvernement veut mettre en place les conditions permettant à chaque génération de s'épanouir. Il anticipe le vieillissement de la population en adoptant des mesures en vue de valoriser les compétences des seniors, en prenant des dispositions de prise en charge d'une population fortement vieillissante et en favorisant les solidarités et les rapprochements intergénérationnels de manière à atténuer les effets d'une société de longue vie.

Les mesures et projets prioritaires du Conseil d'Etat visent l'anticipation des défis du vieillissement de la population au moyen des actions principales suivantes :

- Un diagnostic des besoins des seniors valaisans,
- La mise en place d'un cadre légal nécessaire à une politique des seniors,
- L'organisation d'un « guichet unique » de coordination et d'information sur les services par et pour les seniors en Valais,
- La promotion des projets citoyens novateurs en termes de participation, de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle,
- La mise en œuvre de la planification en matière de soins de longue durée 2016-2020, prévoyant une croissance modérée des soins en EMS, mais un fort développement du soutien et des soins à domicile.

D'autres objectifs ciblent également en partie les aînés ou certains d'entre eux comme :

- «**L'optimisation de la capacité d'action des institutions**» prévoyant notamment la révision totale de la Constitution cantonale qui devrait intégrer le respect de la personne quel que soit son âge, l'autonomie de la personne âgée et la collaboration entre les générations,
- «**La préservation de la cohésion sociale et le bien-être de la population**», souhaitant, entre autres, mettre l'accent sur la cohésion entre les générations, ou encore la qualité des soins, la sécurité des patients et l'efficacité des prestations.

Grimentz, le 22 mars 2018

Jean-Pierre Salamin, président
de la Fédération Valaisanne des Retraités

GenerazionePiù

personnes âgées - OCST (Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese)

Principaux domaines selon le rapport d'activités 2017

1. En 2017, l'activité de GenerazionePiù (G+) s'est développée dans trois domaines de première importance:
 - * l'activité à caractère cantonal, gérée par le secrétariat cantonal de Lugano,
 - * les activités déployées par les cinq sections régionales: Mendrisiotto, Lugano, Bellinzona, Locarno, Tre Valli,
 - * la gestion et les activités du Centre d'assistance journalière,
2. G+ a présenté des offres variées de séjours, d'excursions et de conférences aux membres,
3. G+ a mis à la disposition des membres de nombreux cours d'informatique, en groupes et individuels,

- 3.1 des exercices pratiques dans les domaines administratifs et fiscaux ont eu lieu dans les cinq régions du canton,
4. l'image vers l'extérieur est assurée par le site Internet, vrai point de repère pour les membres ainsi que pour des personnes ou des organismes intéressés au thème de la vieillesse de nos jours,
 - 4.1 grâce aux Newsletters, un nombre considérable de membres a été atteint,
5. la revue *Il Lavoro* (journal de l'OCST) réserve deux fois par mois trois pages à G+ (tirage environ 25'000 exemplaires),
 - 5.1 la publication du Vademecum 2015 nous a permis d'illustrer l'activité de 35 ans d'existence de notre association et de présenter une importante expérience éditoriale. Depuis 2017, la

nouveauté consiste dans la publication d'un encart trimestriel dans le journal de l'OCST, dont le thème est «Au delà de l'actualité»,

6. G+ se réjouit du fait que plusieurs de ses membres prennent part aux travaux d'organismes fédéraux, comme la Fédération

Suisse des Retraités, le Conseil Suisse des Aînés et le Conseil Tessinois des Aînés, dont G+ assure la présidence.

Lugano, 23 mars 2018

Projets de recherche sur la qualité de vie des aînés au sens large

Le 23 novembre 2017, la Fondation Leenaards organisait un colloque à Pully, auquel la Fédération vaudoise des retraités a été conviée. Rappelons que cette fondation cherche à stimuler la dynamique créatrice dans l'arc lémanique. A ce titre, elle soutient des personnes et des institutions déployant créativité et force d'innovation dans les domaines culturel, âge et société et scientifique.

Dans le domaine "âge et société" plus particulièrement, elle s'attache à faire de l'augmentation de l'espérance de vie une opportunité à saisir. Elle soutient dans ce sens des projets de recherche soumis dans le cadre d'un appel de fonds. Les projets 2017 retenus étudieront la thématique du désir de mort chez les personnes âgées de plus de 65 ans hospitalisées en médecine interne. La vie sexuelle et affective des personnes en institution, sujet "tabou" encore aujourd'hui, sera également étudiée de manière à permettre d'identifier les attentes et besoins des aînés qui résident aux Etablissements-médicaux-sociaux. Enfin, une étude sur la retraite, mobilité transnationale et qualité de vie est un phénomène qui soulève une

question d'actualité. Les résultats de ces études seront très intéressants à découvrir.

De plus, le 8 février dernier, cette même fondation organisait un débat public sur la médecine prédictive ou personnalisée à l'occasion du lancement de la plateforme d'information et d'échange "Santé personnalisée et Société" www.santeperso.ch. Cette initiative "vise à nourrir et stimuler le débat autour des enjeux de la santé de demain". La conclusion de très nombreux acteurs est qu'il convient d'associer chercheurs et société civile pour discuter de ces questions, chacun devant être sensibilisé à cette nouvelle approche d'une médecine personnalisée.

Notre société se transforme en profondeur, notamment par la révolution digitale. Nous allons être de plus en plus connectés et, nous les aînés, devons aussi réfléchir et participer selon nos moyens et notre énergie, à ces enjeux sociétaux.

Fédération vaudoise des retraités
8 avril 2018

Quid de l'évolution des coûts de la santé ?

Le Comité de la Fédération Fribourgeoise des Retraités a rencontré en septembre dernier Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, Directrice du Département de la Santé du canton de Fribourg. Au centre de la discussion, la question des primes de l'assurance-maladie qui, année après année, augmentent avec le risque de les voir doubler d'ici le début des années 2030 ! Que faire face à cette perspective aux conséquences inimaginables ?

Parmi les questions abordées, des possibilités de réduction de primes pour l'assurance de base furent rappelées. Par exemple, avec l'option «médecin de famille» ou en choisissant une franchise adaptée.

Mais on a aussi évoqué le nouveau mode de facturation des hôpitaux -appelé DRG- qui prévoit une facturation forfaitaire par intervention. Il a été mis en place dans notre pays dans le but de contenir les frais hospitaliers. Mais, si l'intervention est pratiquée en mode stationnaire ou ambulatoire, la répartition des coûts n'est pas la même. Dans le premier cas le canton prend en charge 55% des frais, tandis qu'en ambulatoire il ne participe pas au paiement des frais. Conséquence quasi paradoxale, plus le nombre d'interven-

tions en ambulatoire augmente, globalement les frais diminuent, mais les primes augmentent.

Par ailleurs, la question de l'acharnement thérapeutique, pour suivre ou non un traitement en l'absence de directives anticipées du patient, pose problème et Mme Demierre pense que le monde politique ne doit pas interférer dans cette délicate situation. Il faut laisser aux familles, en accord avec les médecins, le soin de prendre les décisions idoines de cas en cas. Le serpent de mer que représentent les coûts de la santé ne pouvait évidemment pas trouver de solution miracle au cours de cet entretien. Notons que la question des revenus de certains médecins spécialistes et celle de l'opportunité de certains traitements n'étaient pas encore d'actualité, elles n'ont donc pas été vraiment traitées lors de l'entrevue.

Mme Demierre a conclu en précisant qu'elle soutenait une initiative «Maillard-Poggia» dont l'objectif est d'offrir à chaque canton la possibilité de créer une caisse de compensation sur l'assurance-maladie. Celle-ci devrait leur permettre de fixer des primes uniques applicables à tous et toutes, de les encaisser, puis de rembourser les

prestations en toute transparence. Elle supprimerait la chasse aux bons risques et elle permettrait de résoudre la question du transfert des réserves. Les caisses-maladie subsisteraient, mais les frais

de transferts d'assurés et de publicité seraient supprimés. A voir ce qu'il en adviendra.

Albert Marti

A propos de l'AVS

En septembre 2017, le peuple a dit Non à la réforme de l'assurance-vieillesse 2020. Cette réforme prévoyait une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 0,6 points ainsi qu'une augmentation de l'âge de la retraite des femmes. "Pour stabiliser le financement de l'AVS" le Conseil fédéral propose maintenant d'augmenter la TVA de 1,7 points, soit de 7,7 à 9,4 points. **Ce n'est pas nécessaire.**

Alain Berset, lors de la présentation de la proposition de la nouvelle réforme, n'a pas voulu répondre à la question pourquoi le Conseil fédéral multiplie presque par trois sa demande d'impôts supplémentaires pour l'AVS. L'Office fédéral de l'assurance sociale ne donne pas de détails sur ses calculs non plus, mais il prévoit un endettement de l'AVS de l'ordre de 30 milliards au début des années 2030.

Toutefois, les prévisions de catastrophes pour l'AVS ne se sont jamais réalisées jusqu'ici. En 2017, l'AVS a encore fait un bénéfice, alors que la Confédération avait prévu une perte de 101 millions de

francs. A ne pas oublier que l'AVS avait fait un cadeau à l'assurance-invalidité de 5 milliards de francs en 2011.

Pour "stabiliser le financement de l'AVS", le Conseil fédéral pourrait faire appel aux **réserves** suivantes:

- * L'exercice 2017 de la Confédération fut bouclé avec un excédent de recettes de 4,8 milliards de francs et non avec un déficit de 250 millions comme pronostiqué. Le total des excédents des cinq dernières années se monte à 8,8 milliards de francs. Cela veut dire que, pendant des années, le peuple a payé trop d'impôts. Ce serait juste et logique de rendre cet argent aux contribuables via l'AVS.
- * En 2017, la Banque Nationale avait réalisé un bénéfice record de 54 milliards de francs. Le total des excédents des cinq dernières années se monte à 85 milliards de francs, une somme énorme. Après les versements à la Confédération, aux cantons et aux actionnaires, il reste toujours la somme confortable de 67 milliards, largement assez pour venir à l'aide de l'AVS.

avril 2018, mg

Réforme de l'AVS - ne pas attendre que nous soyons au fond du gouffre

Le 7 novembre 2017, le Conseil Suisse des Aînés (CSA) a tenu son Congrès d'automne à Bienne. Lors de son intervention d'introduction, le coprésident du CSA, Roland Grunder, constata qu'après le rejet de la réforme 2020, la volonté politique de solutionner le problème de la prévoyance vieillesse était toujours présente.

Jürg Brechbühl, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, démontra, dans son analyse, qu'il faudra augmenter l'âge de la retraite et la TVA, taxe sur la valeur ajoutée, celle-ci de deux points supplémentaires et que la politique est maintenant face à ses responsabilités.

René Knüsel, professeur à l'Université de Lausanne, traita le sujet du financement de la prévoyance professionnelle. Il se montra optimiste que le contrat social pourra continuer à exister. Selon lui, les médias soulignent trop souvent le cliché de la vieillesse coûtant cher. A la table ronde, les deux conseillères nationales Bea Heim et Ruth Humbel, l'ancienne conseillère nationale Christiane Jaquet-Berger et les deux coprésidents du CSA, Michel Pillonel et Roland Grunder, constatèrent les différences quant aux priorités des thèmes et la

marche à suivre. On était d'accord uniquement sur le fait que le niveau des rentes doit être maintenu pour pouvoir assurer le mandat constitutionnel sur la garantie de l'existence.

Dans sa conclusion, Michel Pillonel regretta qu'il n'y ait toujours pas de perspective commune face à la nécessité d'une nouvelle réforme de la prévoyance vieillesse. Il demanda à tous les groupes d'âge de contribuer aux solutions selon leurs possibilités.

Le Conseil Suisse des Aînés est l'organe consultatif du Conseil fédéral et des autorités fédérales pour les questions concernant la vieillesse. Il défend les intérêts des personnes âgées dans les domaines économiques, sociaux et culturels. Le CSA est constitué des deux organisations faitières suivantes:

- * Fédération des Associations des Retraités et de l'entraide en Suisse (FARES)

- * Association Suisse des Aînés (ASA)

Ensemble, les deux organisations représentent près de 200'000 membres. La Fédération Suisse des Retraités est affiliée à la FA-RES.

mg